Informations de base

2023/2042(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Relations UE-Suisse **Subject** 6.40.01 Relations avec les pays de l'EEE/AELE 6.40.11 Relations avec les pays industrialisés **Zone géographique** Suisse	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	MANDL Lukas (EPP)	01/12/2022
	Rapporteur(e) fictif/fictive SCHIEDER Andreas (S&D) GRUDLER Christophe (Renew) BÜTIKOFER Reinhard (Greens/EFA) KANKO Assita (ECR) MARIANI Thierry (ID) MAUREL Emmanuel (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
INTA Commerce international (Commission associée)	WARBORN Jörgen (EPP)	21/03/2023
CULT Culture et éducation (Commission associée)	HEIDE Hannes (S&D)	30/03/2023

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Service européen pour l'action extérieure	BORRELL FONTELLES Josep

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
20/04/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/04/2023	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
18/07/2023	Vote en commission		
25/07/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0248/2023	Résumé
03/10/2023	Débat en plénière		
04/10/2023	Décision du Parlement	T9-0345/2023	Résumé
04/10/2023	Résultat du vote au parlement		
04/10/2023	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2023/2042(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 57_o Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/9/11734

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE746.735	14/04/2023	
Amendements déposés en commission		PE749.089	17/05/2023	
Avis de la commission	CULT	PE745.540	29/06/2023	
Avis de la commission	INTA	PE745.546	29/06/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0248/2023	25/07/2023	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0345/2023	04/10/2023	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date

Parlement européen	Briefing	25/11/2024

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	**Rôle**	**Commission**	**Date**	**Représentant(e)s d'intérêts**
SCHIEDER Andreas	Rapporteur(e) fictif/fictive	AFET	14/06/2023	Botschaft Schweiz
MANDL Lukas	Rapporteur(e)	AFET	22/05/2023	Konferenz der Schweizer Kantonsregierungen
SCHIEDER Andreas	Rapporteur(e) fictif/fictive	AFET	18/04/2023	Schweizer Mission bei der EU
MANDL Lukas	Rapporteur(e)	AFET	18/04/2023	Swiss Ambassador to EU
MANDL Lukas	Rapporteur(e)	AFET	14/04/2023	Unia Schweiz
MANDL Lukas	Rapporteur(e)	AFET	21/03/2023	Schweizerische Vereinigung für Qualitäts- und Management- Systeme (SQS)
MANDL Lukas	Rapporteur(e)	AFET	02/02/2023	Delegation of the European Union to Switzerland
MANDL Lukas	Rapporteur(e)	AFET	01/02/2023	EEAS Division Switzerland
MANDL Lukas	Rapporteur(e)	AFET	01/02/2023	Austrian Federal Chamber of Labour
MANDL Lukas	Rapporteur(e)	AFET	06/12/2022	Chefin Sicherheitspolitik des Eidgenössischen Departements für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)
MANDL Lukas	Rapporteur(e)	AFET	05/12/2022	University College Dublin – National University of Ireland, Dublin
MANDL Lukas	Rapporteur(e)	AFET	11/11/2022	Schweizer Gewerkschaftsbund und Österreichischer Gewerkschaftsbund
MANDL Lukas	Rapporteur(e)	AFET	10/11/2022	SwissCore, Schweizer Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (SBFI), Vertreter/innen der ZHDK und des Kantons Fribourg
MANDL Lukas	Rapporteur(e)	AFET	11/10/2022	Schweizer Nationalrat (Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur)
MANDL Lukas	Rapporteur(e)	AFET	05/10/2022	Delegation der Schweizer Bundesversammlung
MANDL Lukas	Rapporteur(e)	AFET	27/09/2022	Delegation des Regierungsrates des Kantons Zürich
MANDL Lukas	Rapporteur(e)	AFET	12/07/2022	Ministerpräsident Baden-Württemberg
MANDL Lukas	Rapporteur(e)	AFET	12/07/2022	UBS Group AG
MANDL Lukas	Rapporteur(e)	AFET	28/06/2022	SwissCore, Contact Office for European Research, Innovation and Education
MANDL Lukas	Rapporteur(e)	AFET	07/06/2022	Delegation SP Schweiz

Relations UE-Suisse

2023/2042(INI) - 25/07/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Lukas MANDL (PPE, AT) sur les relations UE-Suisse.

Politique étrangère et de sécurité

Le rapport souligne l'intérêt marqué de l'Union à l'égard d'une **coopération avec la Suisse**, partenaire attaché aux mêmes principes qu'elle, en matière de paix internationale, de sécurité, de droits de l'homme et de défense, particulièrement en réponse à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Il souligne que la Suisse, dans sa politique étrangère, défend depuis longtemps la paix, la médiation et le règlement pacifique des conflits.

Les députés réjouissent que la Suisse se soit rapprochée de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union, notamment sur les questions d' assistance humanitaire, de protection civile, de lutte antiterroriste et de changement climatique. Ils saluent, en outre, le fait que la Suisse ait annoncé en novembre 2021 qu'elle prendrait part à certains projets de la coopération structurée permanente.

Le rapport encourage une collaboration plus étroite entre la Suisse et l'Union **sur les questions sociales et humanitaires**. Il encourage également la Suisse à poursuivre ses actions en faveur d'un ordre international fondé sur des règles, à modifier sa législation afin d'autoriser la confiscation des actifs russes et à entreprendre une révision de ses pratiques en matière de sanctions afin de s'aligner de façon plus systématique sur les sanctions prises par l'Union.

Les députés se félicitent en outre que la Suisse participe aux sommets de la communauté politique européenne. Ils prennent acte de la coopération entre l'Union et la Suisse en matière de migration internationale, notamment pour ce qui est de la gestion des flux de réfugiés et de la relocalisation de ces derniers. Ils regrettent toutefois qu'à ce jour, la Suisse ne remplisse pas les conditions permettant de participer au mécanisme de protection civile de l'Union européenne.

Économie, marché du travail et accès au marché intérieur de l'Union

Le rapport souligne que le fait de préserver, de renforcer et d'approfondir des relations commerciales solides, stables et durables avec la Suisse, le quatrième partenaire commercial de l'Union, demeure une priorité élevée.

Les députés estiment qu'une relation modernisée et mutuellement bénéfique, soutenue par un **accord ambitieux**, devrait non seulement réduire les obstacles au commerce, mais aussi créer des conditions de concurrence équitables pour les citoyens et les opérateurs économiques de l'Union, favoriser la confiance, la stabilité, les emplois, la croissance et le bien-être et garantir une protection non discriminatoire des droits des travailleurs.

Regrettant que la Suisse reste le seul membre de l'AELE à ne pas avoir adhéré à l'EEE, les députés signalent que l'adhésion de la Suisse à l'EEE ou à l'Union sera toujours la bienvenue si le pays en exprime le souhait à l'avenir. Ils soulignent également l'importance, pour une future **coopération transfrontière**, de cadres et de relations stables et solides entre l'Union et la Suisse.

Les députés s'inquiètent que la Suisse mette insuffisamment en œuvre certains accords conclus avec l'Union et qu'elle adopte ensuite des mesures législatives et des pratiques susceptibles d'être incompatibles avec ces accords, en particulier des mesures en rapport avec la libre circulation des personnes. Ils exhortent la Suisse à **appliquer l'acquis pertinent de l'Union** et à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de l'accord de 1999 sur la libre circulation des personnes, en particulier des travailleurs détachés.

Les députés sont préoccupés par le fait que les accords bilatéraux de base entre l'UE et la Suisse ne vont pas tarder à prendre fin et ne garantiront bientôt plus un accès fluide au marché car ils ne tiennent pas compte des récentes évolutions dans l'acquis de l'Union. Ils font remarquer que le modèle fondé sur des accords bilatéraux individuels plutôt que sur un accord global est dépassé. Ils rappellent que **l'adoption d'un accord global** sur les accords existants et futurs qui permette la participation de la Suisse au marché unique européen afin de garantir l'homogénéité de ce dernier et la sécurité juridique reste une condition préalable à la poursuite de l'approche sectorielle.

La Commission est invitée à proposer un mandat pour moderniser l'ALE qui a été conclu il y a 50 ans lorsque les négociations sur l'accord-cadre institutionnel auront repris.

Énergie, climat et environnement

Tout en se félicitant du degré élevé d'alignement politique entre la Suisse et l'Union concernant leurs stratégies en matière de climat et d'énergie, le rapport invite la Commission et le Conseil fédéral suisse à trouver des voies d'accès légal de coopération concernant le paquet «Ajustement à l'objectif 55» et la participation de la Suisse à plusieurs volets du pacte vert pour l'Europe, notamment le plan REPowerEU, et à des alliances industrielles telles que l'alliance européenne pour l'industrie solaire photovoltaïque, l'alliance européenne pour un hydrogène propre ou l'alliance européenne pour les batteries.

La Suisse est invitée à appliquer la législation relative à la protection de l'environnement, en particulier le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et la révision du régime d'échange de droits d'émission, en vue d'un futur accord de coopération.

Les députés font remarquer qu'un **accord relatif au marché de l'électricité** constituerait un point de départ propice à une coopération étroite et ininterrompue entre l'Union et la Suisse, en particulier concernant l'électricité produite sans combustibles fossiles et les gaz propres, notamment grâce à des solutions innovantes de commerce transfrontière d'électricité telles qu'un marché commun de l'électricité.

Recherche et innovation, développement, éducation et culture

Le rapport souligne l'importance d'une coopération UE-Suisse dans la recherche, l'innovation et le développement qui participe à donner à l'Europe un rôle majeur dans le domaine de la recherche et de l'innovation et qui consolide le système éducatif européen. Il invite l'Union et la Suisse à trouver une approche commune bénéficiant aux citoyens afin de parvenir à une coopération mutuellement avantageuse, en particulier en ce qui concerne la **participation de la Suisse à tous les programmes de l'Union** pour la période 2021-2027. Il insiste sur le fait que la libre circulation des personnes est une condition préalable à la participation à Erasmus+.

Cadre institutionnel et coopération

Le rapport déplore la décision prise par le Conseil fédéral suisse en mai 2021 de mettre fin aux négociations sur l'accord-cadre institutionnel UE-Suisse après sept années de négociations. Regrettant tout propos dans les sphères publique et politique suisses prétendant que l'Union agit contre les intérêts de la Suisse, les députés signalent qu'un second échec des négociations sur un accord relatif aux relations UE-Suisse serait préjudiciable pour les deux parties.

Les députés déplorent que le Conseil fédéral suisse ne décide qu'à la fin de l'année 2023 s'il se prépare à adopter un mandat de négociation. Ils s' attendent à une intensification des avancées réalisées lors des contacts exploratoires entre la Commission et le Conseil fédéral suisse afin d'obtenir les clarifications et assurances requises pour l'adoption d'un mandat de négociation. Ils invitent les deux parties à profiter de cette occasion pour discuter d'un éventuel nouveau paquet de négociation et d'un accord de coopération entre l'Union et la Suisse, ainsi que pour parvenir à un accord avant la fin du mandat actuel de la Commission européenne et de la législature du Parlement européen.

Relations UE-Suisse

2023/2042(INI) - 04/10/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 538 voix pour, 42 contre et 43 abstentions, une résolution

sur les relations UE-Suisse.

Les députés ont rappelé que l'Union européenne et la Suisse sont des alliés proches sur le plan culturel et politique qui partagent les mêmes valeurs, telles que la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme, la protection des minorités, l'égalité sociale et la durabilité sociale et environnementale. L' Union et la Suisse sont des partenaires économiques de premier plan ayant pour intérêt une prospérité économique partagée. Elles entretiennent une relation de longue date fondée sur des valeurs communes et sur les objectifs que sont la paix, l'engagement à défendre le multilatéralisme et l'ordre international fondé sur des règles.

Politique étrangère et de sécurité

La résolution a souligné l'intérêt marqué de l'Union à l'égard d'une coopération avec la Suisse, partenaire attaché aux mêmes principes qu'elle, particulièrement **en réponse à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine**. Les députés se sont félicités que la Suisse se soit alignée sur les sanctions adoptées par l'Union dans ce contexte et qu'elle ait jusqu'à présent adopté tous les trains de sanctions de l'Union. Ils ont encouragé la Suisse à mettre en place toutes les mesures restrictives adoptées par l'Union de façon scrupuleuse, tout en veillant à ce que ces mesures ne soient pas contournées, et à modifier sa législation afin d'autoriser la confiscation des actifs russes.

Le Parlement se réjouit que la Suisse se soit rapprochée de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union, notamment sur les questions **d' assistance humanitaire, de protection civile, de lutte antiterroriste et de changement climatique**, et qu'elle prenne part à plusieurs missions de la PSDC. Il a salué, en outre, le fait que la Suisse ait annoncé en novembre 2021 qu'elle prendrait part à certains projets de la coopération structurée permanente et qu'elle ait l'intention de participer au bouclier aérien européen, qui constitue une initiative de défense aérienne.

La Suisse est encouragée à entreprendre une révision de ses **pratiques en matière de sanctions** afin de s'aligner de façon plus systématique sur les sanctions prises par l'Union, notamment en cas de sanctions prises au titre du régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme.

Les députés se sont félicités que la Suisse participe aux **sommets de la communauté politique européenne**. Ils ont pris acte de la coopération entre l' Union et la Suisse en matière de migration internationale. Ils ont regretté qu'à ce jour, la Suisse ne remplisse pas les conditions permettant de participer au mécanisme de protection civile de l'Union européenne.

Économie, marché du travail et accès au marché intérieur de l'Union

La résolution souligne que le fait de préserver, de renforcer et d'approfondir des relations commerciales solides, stables et durables avec la Suisse, le quatrième partenaire commercial de l'Union, demeure une priorité élevée. Les députés estiment qu'une relation modernisée et mutuellement bénéfique, soutenue par un **accord ambitieux**, devrait non seulement réduire les obstacles au commerce, mais aussi créer des conditions de concurrence équitables pour les citoyens et les opérateurs économiques de l'Union, favoriser la confiance, la stabilité, les emplois, la croissance et le bien-être et garantir une protection non discriminatoire des droits des travailleurs.

Le Parlement rappelle que 71% de la population suisse est favorable à l'adhésion à l'Espace économique européen (EEE) et que la majorité de la population souhaite également que le pays accède pleinement au marché unique européen et participe aux programmes de coopération de l'Union.

Les députés s'inquiètent que la Suisse mette insuffisamment en œuvre certains accords conclus avec l'Union et qu'elle adopte ensuite des mesures législatives et des pratiques susceptibles d'être incompatibles avec ces accords, en particulier des mesures en rapport avec la libre circulation des personnes. Ils ont exhorté la Suisse à **appliquer l'acquis pertinent de l'Union** et à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de l'accord de 1999 sur la libre circulation des personnes, en particulier des travailleurs détachés.

Les députés sont préoccupés par le fait que les accords bilatéraux de base entre l'UE et la Suisse ne vont pas tarder à prendre fin et ne garantiront bientôt plus un accès fluide au marché car ils ne tiennent pas compte des récentes évolutions dans l'acquis de l'Union. Ils ont fait remarquer que le modèle fondé sur des accords bilatéraux individuels plutôt que sur un accord global était dépassé. Ils ont rappelé que **l'adoption d'un accord global** sur les accords existants et futurs qui permette la participation de la Suisse au marché unique européen afin de garantir l'homogénéité de ce dernier et la sécurité juridique reste une condition préalable à la poursuite de l'approche sectorielle.

La Commission est invitée à proposer un mandat pour moderniser l'ALE qui a été conclu il y a 50 ans lorsque les négociations sur l'accord-cadre institutionnel auront repris.

Énergie, climat et environnement

Tout en se félicitant du degré élevé d'alignement politique entre la Suisse et l'Union concernant leurs stratégies en matière de climat et d'énergie, le Parlement a invité la Commission et le Conseil fédéral suisse à trouver des voies d'accès légal de **coopération concernant le paquet «Ajustement à l' objectif 55»** et la participation de la Suisse à plusieurs volets du pacte vert pour l'Europe, notamment le plan REPowerEU, et à des alliances industrielles telles que l'alliance européenne pour l'industrie solaire photovoltaïque, l'alliance européenne pour un hydrogène propre ou l'alliance européenne pour les batteries.

Les députés sont préoccupés du fait que la Suisse n'a pas suffisamment soutenu les efforts de l'Union visant à retirer la protection des combustibles fossiles du traité sur la Charte de l'énergie. Ils ont invité la Suisse à envisager de se retirer de ce traité, à l'instar de plusieurs États membres de l' Union. Ils ont fait remarquer qu'un **accord relatif au marché de l'électricité** constituerait un point de départ propice à une coopération étroite et ininterrompue entre l'Union et la Suisse, en particulier concernant l'électricité produite sans combustibles fossiles et les gaz propres.

Recherche et innovation, développement, éducation et culture

La résolution a souligné l'importance d'une coopération UE-Suisse dans la recherche, l'innovation et le développement. L'Union et la Suisse sont invitées à trouver une approche commune bénéficiant aux citoyens afin de parvenir à une coopération mutuellement avantageuse, en particulier en ce qui concerne la **participation de la Suisse à tous les programmes de l'Union** pour la période 2021-2027.

Les députés restent convaincus qu'un partenariat plus stable et tourné vers l'avenir profitera aux deux parties et permettra à la Suisse de s'associer à Erasmus+ et à d'autres programmes européens. Ils insistent sur le fait que la libre circulation des personnes est une condition préalable à la participation à Erasmus+.

Cadre institutionnel et coopération

Le Parlement a déploré la décision prise par le Conseil fédéral suisse en mai 2021 de mettre fin aux négociations sur l'accord-cadre institutionnel UE-Suisse après sept années de négociations. Ils signalent qu'un second échec des négociations sur un accord relatif aux relations UE-Suisse serait préjudiciable pour les deux parties.

Les députés ont salué la déclaration politique du 24 mars 2023 par laquelle la conférence des gouvernements cantonaux s'est déclarée favorable à des relations avec l'Union fondées sur des accords et sur des valeurs communes et a réaffirmé sa position favorable à la poursuite et à l' approfondissement des accords bilatéraux ainsi que sa volonté de soutenir le Conseil fédéral lors des négociations. Ils s'attendent à une intensification des avancées réalisées lors des contacts exploratoires entre la Commission et le Conseil fédéral suisse afin d'obtenir les clarifications et assurances requises pour l'adoption d'un mandat de négociation.

Les députés ont invité les deux parties à profiter de cette occasion pour discuter d'un éventuel nouveau paquet de négociation et d'un accord de coopération entre l'Union et la Suisse, ainsi que pour parvenir à un accord avant la fin du mandat actuel de la Commission européenne et de la législature du Parlement européen.